

l'équité, la sagesse & la modération de Votre Majesté jugera à propos de prescrire, &c.

C'est cependant par une Capitulation toute honorable pour le Commandant & la Garnison Françoisé de la Citadelle du Palais de *Belleisle*, que cette Citadelle a passé au pouvoir de l'Angleterre, mais tellement abîmée par les foudres Britanniques, qu'on aura peine à s'y maintenir. Le premier article de la Capitulation est le plus important. Le voici. « Toute la garnison for-
 » tira par la breche avec tous les honneurs de
 » la guerre, tambours battans, drapeaux dé-
 » ployés, meches allumées & trois piéces de
 » canon avec leurs caissons, chaque Soldat ayant
 » quinze cartouches. Tous les Officiers, les
 » Sergens, les Soldats & habitans conservent
 » leurs bagages. Les femmes pourront suivre
 » leurs maris. »

*Accordé en considération de la vigoureuse dé-
 fense que la Citadelle a faite sous les ordres du
 Chevalier de Sainte Croix.*

Les autres articles contiennent les arrangements & les précautions qu'on prend ordinairement. Dans le cinquième il est dit que la Garnison sera transportée à *Nantes* sans perte de tems, avec tout ce qui lui appartient, comme vivres, bagages &c. Par l'article dixième il est réglé que l'exercice de la Religion Catholique sera conservé dans l'Isle comme il a été.

On voit une liste assez longue du monde qu'on a perdu dans l'expédition de *Belleisle* en tués, en blessés, en prisonniers, par la longue & intrépide défense que les François y ont faite. Le Gouvernement de cette Isle est donné au Général-Major de Crauford. On médite à présent d'autres tentatives au moyen des Flottes qui
 font